



Liquidation de communauté

Par **anne02**, le **20/10/2013** à **09:42**

Bonjour, rnJe suis engagé dans un divorce d'altération du lien conjugal car je n'ai plus de nouvelle de mon mari. L'ordonnance de non conciliation est déjà passée (sans lui) et je dois attendre 1 an encore avant de l'assigner pour le divorce. Du coup la liquidation de communauté ne peut pas encore être établie. rnJe me demandais si je lui devais une soulte pour garder la maison car financièrement je ne pense pas en être capable et cela commence à m'angoisser, je ne peux pas encore vendre non plus sans son accord mais je l'ai complètement perdu de vue. rnMaison achetée à 127 000€ rnEstimation actuel par notaire 100 000€ rnemprunt restant 61 000€ rnfond propre de ma part lors de l'achat 54 000€ rnaucun fond propre de MR rnrnDe plus comment cela va-t-il se passer si mon mari ne se présente pas pour la liquidation ? apparemment c'est le juge qui tranchera sans lui, cela peut-il être long ?rnCordialement